

sp. client:
N° commande:
N° client: 90966
Pers. cont.:
Tél.: -
Fax: -
GSM: -
e-mail: bellia-electricite@hotmail.com



Organisme de controle a.s.b.l.

ProKo.: LS01
N° rapport : 5301906/2
N° rapp. prov.:
Date: 27/10/2019

Client / Mandant :
BELLIA ELECTRICITÉ
RUE DES PONTS 69
1480 TUBIZE

Département: ELE

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BT DE RACCORDEMENT DEFINITIF ou RESIDENTIEL
(exécuté sous l'accréditation BELAC suivant procédure interne QPRO/ELE/001, §7.3)

GENERALITES

Appareil/Install. ID: ET2 Type d'installation: Existante/Modification Type de locaux: appartement
Lieu de contrôle: FARACI CHAUSSEE DE FLEURUS 285/2 GILLY (CHARLEROI) 6060
Type de contrôle: examen de conformité Selon RGIE Art. 86/271
Date du contrôle: 26/10/2019 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le 31/10/2044 Contrôleur: WAGNY RUDY
Propriété de: FARACI
Installateur: BELLIA ELECTRICITÉ
T.V.A.: - Carte-ID : - Délivré à : - Date: -

DESCRIPTION

EAN n°: - N° compteur: 1402524 Index I: 005845.2 Index II: -
Raccordement: - Fourreau: - Plaque d'Isolat.: -
Tension de serv.: 1 x 220V Protection max.: 40A Protection princ.: 40A Interr.: interr. diff. génér.
Liaison comptage-coffre de repart.: type câble: VVB nombre conduct.: 4 section: 10 mm²
Câble de raccordement au réseau: type câble: - nombre conduct.: - section: - mm²
Electrode de terre: type: barres section: 16 mm² Résistance de dispersion: < 30 Ohm
Interrupteur Diff.: Général: 2p 40A/300mA est plombé: en ordre Diff. Supplém.: 2p 40A/30mA
Fonct. bouton d'essai: en ordre boucle de défaut: en ordre Résist. d'isolem. général: > 1 MOhm
Installation exécutée conformément aux schémas: en ordre Etat du matériel électrique: en ordre
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre
Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre Matériel fixe et mobile: en ordre
Description - appareils: voir les schémas en annexe schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation
Ne sont pas encore placés: cuisine salle de bains chauffage central compteur de gaz compteur d'eau luminaires
Ne sont pas encore raccordés: liaison équipotentielle principale supplémentaire
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 5

CONSTATATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

- N 1. Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.
2. Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.
3. Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

CONCLUSION

L'installation est conforme aux prescriptions mentionnées. L'installation peut être mise/rester en service.
L'installation doit être contrôlée au plus tard à la date mentionnée ici dessus, comme prévu par l'art. 271 du RGIE, ainsi qu'avant toute mise en service d'une modification importante ou d'une extension notable, exécutées avant cette date.

Pour le Directeur Technique,

Ir. G. Croes

0493 24 61 55



1/1

organisme de contrôle
association sans but lucratif
siège régional: dans chaque province

siège social:
Koningin Astridlaan 60
2550 Kontich

T : 03 / 451 37 00
F : 03 / 451 37 10

www.ocb.be
info@ocb.be

TVA BE 404.312.034
CCP 000-0162392-14
Banque 405-3020501-49

Province de **Hainaut**
Arrondissement de **Charleroi**
Commune de **Charleroi**

AVIS

Urbanisme

Références : **PURB/2010/0458**

L'Administration communale de Charleroi fait savoir que le permis relatif à la demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur VARANI Samuel** demeurant à 6060 Gilly, Chaussée de Fleurus 489 pour exécuter sur le terrain sis **Chaussée de Fleurus 285 à 6060 Gilly**, et cadastré 5 ème division section B parcelle 241 P 4 les travaux ou actes suivants :

régularisation de deux appartements aux premier et deuxième étages et d'un commerce existant au rez-de-chaussée et un studio à l'arrière du bâtiment

a été obtenu par décision du Collège communal en date du **03 MAI 2011**

A Charleroi, le **18 MAI 2011**

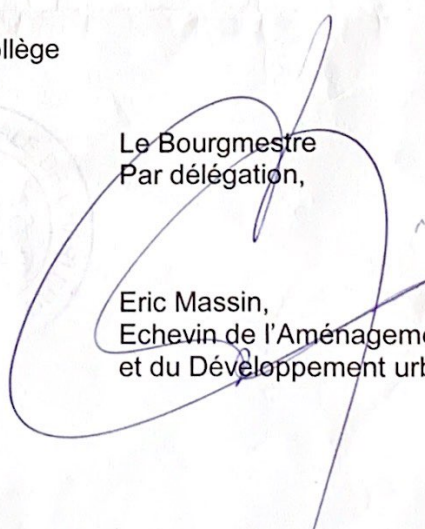
Par le Collège

La Secrétaire communale ff



Mireille Francotte

Le Bourgmestre
Par délégation,



Eric Massin,
Echevin de l'Aménagement
et du Développement urbains

Ville de Charleroi
Service Régional d'Incendie

Charleroi, le 18 juin 2010.
Rue de l'Ancre, 3
Téléphone : 071/86.82.50
Fax : 071/86.82.67



NOS REF : 1185/2010/CC
DOSSIER : 10/1944
(A RAPPeler DANS TOUTE CORRESPONDANCE)

Destinataire : Mr VARANI
Chaussée de Fleurus, 489 à 6060 Gilly.

Date de la visite : 18 juin 2010.

Délégué du S.R.I. : S/Li COPPENS.C.

Objet : Contrôle des mesures de sécurité préconisées dans notre rapport réf:1174/2008/CC
Nom: Mr VARANI
Adresse: Chaussée de Fleurus, 285 à 6060 Gilly.

A) Constatations :

Les accès sont satisfaisants, ils permettent l'acheminement de nos fourgons d'incendie et de notre matériel. *idem pour le studio se trouvant à l'arrière du bâtiment.*
Les appartements et le commerce sont compartimentés.
La cage d'escalier dispose d'un exutoire de fumée.
Une rampe a été placée dans l'escalier et les marches sont sécurisées.
L'éclairage de sécurité en en cours de placement.
Le logement a l'arrière sera équipé d'une plaque de cuisson électrique.
Des détecteurs de fumée sont installés dans les différents logements.
Les différentes attestations de conformité, des installations, nous seront envoyées au plus tôt.

B) Conclusions :

Les mesures de sécurité incendie et ou panique sont satisfaisantes.

L'Officier,

S/Li C. COPPENS.

Le Chef du S.R.I.,

Lt-Col ing. D. DE CLERCQ.



Rue de l'Ancre n°3 - 6000 CHARLEROI
Prévention : Zoning, 1ère rue - 6040 JUMET
Tél : 071/86.82.50
Fax : 071/86.82.67 - e-mail : pompiers.secretariat.prevention@charleroi.be